



CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VETERINAIRE DE L'ILE VERTE SISE 33 CHEMIN DARBOUSSON A VALBONNE (06560)

Les présentes CGF peuvent être consultées sur le site web de la clinique ou bien sur demande directement à l'accueil

Les actes effectués au sein de l'établissement sont soumis aux présentes CGF

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre structure, conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins, répond au cahier des charges de clinique vétérinaire pour les animaux de compagnie (chiens, chats, lapins, et autres nouveaux animaux de Compagnie occasionnellement.)

La clinique se situe au 33 chemin Darbousson à Valbonne (06560)

Tel : 04 97 21 35 80

Mail : cviv06@bbox.fr

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 15 h à 19 h

Le samedi de 8h30 à 13 h

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire : Dr Bonichon Ibarrondo Sandrine Ecole vétérinaire de Toulouse

Dr Martel Maeva. Ecole vétérinaire de Lyon

Personnel non vétérinaire : Madame Donot Manuela ASV niveau 5 qualifiée du GIPSA d'Aix en Provence

Madame Le Meur Sandrine Auxiliaire vétérinaire

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale et dermatologie
- Imagerie médicale (radiographie, échographie)
- Analyses biologiques
- Chirurgie de convenance, chirurgie générale, dentisterie
- Hospitalisation

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

En dehors des horaires d'ouverture au public et en l'absence de personnel, les animaux dans un état de santé instable sont transférés vers un établissement ouvert

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

La permanence et la continuité de soins sont effectuées par les vétérinaires de la clinique durant la pause de midi.

Le soir et les jours fériés, la ligne téléphonique est transférée aux Urgences Vétérinaires Delta à Saint Laurent du Var

Téléphone : 0 800 94 84 84

ESPECES TRAITEES

Chats, chiens , lapins, Cobayes, Hamster occasionnellement poules

CONDITIONS TARIFAIRES

Le tarif des principaux actes est affiché en salle d'attente. Tous les tarifs sont accessibles sur demande

Le prix des prestations est calculé au plus juste fonction du temps passé, de leur complexité, du cout du matériel utilisé.

LITIGES

En cas de litige ou différend déontologique, contacter le Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la région PACA. Immeuble Le Baou, 262 Avenue Sainte-Marguerite, 06200 Nice

Téléphone : 04 93 80 70 46

RCP

Axa

200 route de Roumanille, espace Saint-Philippe

06410 Biot

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Bonichon-Ibarrondo et Martel. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Les actes thérapeutiques, anesthésiques, chirurgicaux et de contention comportent des risques inhérents à leur nature. Les vétérinaires ou le personnel soignant ne peuvent être tenus pour responsables en cas de problème .afin de minimiser ces risques, un bilan sanguin pré anesthésique est systématiquement proposé avant toute anesthésie

DECES DE L'ANIMAL

Le corps des animaux décédés à la clinique ou déposés par les propriétaires, est confié à la société de service funéraire animalier incinérés .(www.incineris.fr) .Plusieurs prestations sont proposées. Les tarifs sont disponibles sur demande.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens catégorisés sont admis muselés et en laisse au sein de l'établissement.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants ne sont pas autorisés à être recueillis au sein de la clinique.

Cependant, après lecture de l'identification de l'animal, si son propriétaire est joignable et consentant, l'animal pourra être gardé à la clinique le temps que son propriétaire vienne le chercher

MODALITES DE REGLEMENT

Les règlements par carte bancaire , chèque , virement et espèces sont acceptés. Sauf accord préalable particulier, les honoraires sont dus à la sortie de l'animal.